



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Profession de foi - Elections régionales

Question écrite n° 35131

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur l'opportunité d'un changement de réglementation concernant les professions de foi pour les prochaines élections régionales. En effet, il serait possible de maintenir un recto uniforme sur le territoire de chaque conseil régional tout en laissant l'opportunité à chaque liste d'avoir un verso localisé par intercommunalité ou par groupe d'intercommunalités. Cette réforme permettrait à chaque liste de présenter aux électeurs ses projets sur leur territoire et contribuerait à ce que ceux-ci se sentent extrêmement concernés dans leur quotidien par les élections régionales. Il lui demande son avis sur cette réforme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35131

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9354

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)